

10 août 1941

L'attentat contre la synagogue de Vichy

Dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 août 1941, vers trois heures du matin, une bombe explose devant la porte de la synagogue de Vichy, rue du Maréchal Foch. Des vitres sont brisées sur le bâtiment lui-même et dans les maisons voisines. La porte du bâtiment est détruite, le vestibule endommagé. Les dégâts matériels ne sont pas très importants, mais l'émotion est forte, dans la communauté juive de Vichy, et dans le quartier. Jamais la synagogue de Vichy, construite en 1935, n'avait fait l'objet d'une attaque de cette nature. L'émotion est d'autant plus grande que, déjà quelques jours auparavant, dans la nuit du 7 au 8, des pierres avaient été lancées contre le bâtiment.

L'évènement est rapporté par la presse nationale, et même par les journaux étrangers qui ont des correspondants à Vichy ; ils le font le plus souvent de façon brève et concise, voire avec une certaine sécheresse et sans commentaire particulier. Seul *Le Matin* du très collaborationniste Bunau-Varilla se livre à des commentaires antisémites, affirmant que les Juifs eux-mêmes pourraient être responsables de cet attentat. La presse de l'agglomération vichyssoise n'est pas très prolifique : *Le Progrès de l'Allier* ne consacre à l'évènement qu'un très court article en page 2 et minimise l'importance de l'attentat, pourtant inédit dans la région. *La Semaine de Vichy-Cusset*, quant à elle, n'en dit pas un mot. Il est pourtant rapidement connu dans le département ; des tracts diffusés par des résistants en font état dans les jours qui suivent ; un groupe de socialistes de la région de Montluçon le dénonce et va même jusqu'à évoquer les responsables, le PPF et ses dirigeants départementaux, Parraud et Salobert¹.

Une bombe endommage la synagogue de Vichy

VICHY, 11 août. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 3 heures, une forte détonation mit en émoi le quartier de la place des Victoires, à Vichy. Une bombe venait d'exploser devant la synagogue. Les dégâts sont peu importants ; seule la porte d'entrée est endommagée et quelques carreaux sont brisés. La Sûreté commença aussitôt son enquête. Plusieurs témoins furent entendus et le coupable ne saurait tarder à être identifié. Il semble, de prime abord, que l'attentat aurait bien pu être commis par des juifs eux-mêmes, afin de faire passer la race d'Israël pour une victime des persécutions.

Le Matin 12 août 1941

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k587180x.item>



L'Œuvre 11 août 1941

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4622682b/f2.item>

Une bombe explose en pleine nuit dans la synagogue de Vichy

Il n'y a pas de victimes les dégâts sont minimes

Vichy, 10 août. — Une bombe a fait explosion, la nuit dernière, à la synagogue de Vichy. L'engin, qui avait été placé sous le porche, a endommagé le bas de la porte d'entrée et brisé les vitres des fenêtres qui donnaient sur le vestibule de la synagogue. L'explosion s'est produite à 3 heures du matin ; elle n'a causé aucune victime, et les immeubles avoisinants n'ont pas été touchés. Seul un grand vasistas a été brisé dans la maison dont l'entrée s'ouvre, à cinq mètres, en face du temple israélite. La police mobile s'est rendue aussitôt sur les lieux. Une enquête a été ouverte par la Sûreté nationale. — (Havas-O.F.I.).

Le Petit Journal 11 août 1941

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k637665p.item>

Une bombe explose dans la synagogue de Vichy

Vichy, 11 août. Dans la nuit de samedi à dimanche, des inconnus ont tenté de faire sauter la synagogue de Vichy, en utilisant une bombe explosive à retardement et de modèle réduit. Les vitres de la synagogue et celles d'une maison voisine ont été brisées. Une enquête a été ouverte.

Le Petit Parisien 12 août 1941

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k684445r.item>

¹ AD Allier 996 W 146

Les responsables de la police sont dépêchés sur place ; le commissaire Henry Chavin, tout nouveau secrétaire général du ministère de l'Intérieur, dont les locaux, situés à l'hôtel des Célestins, sont à quelques dizaines de mètres de la synagogue, vient constater les dégâts et exprimer ses regrets au président de la communauté, Mr Hirtz-Weill, et au rabbin, Jean Kahn. Le maréchal Pétain est informé et fait connaître sa désapprobation et son émotion. Le grand rabbin adresse un courrier aux autorités et notamment au ministre de l'Intérieur, Pierre Pucheu. Dans un télégramme à ce dernier, il écrit : « *Emu, indigné, attentat synagogue de Vichy, après synagogue Marseille. Flétris actes criminels répétés et compte mesures seront prises empêchant nouveaux sacrilèges* ». La communauté juive de Vichy se constitue partie civile auprès du tribunal de Cusset. L'enquête, menée par la sureté de Vichy (Commissaire Moulin) aboutit à l'arrestation de treize jeunes hommes (entre 18 et 26 ans). Quatre d'entre eux, Pierre Berger, Gérard Thibault, Paul Dury et Georges Thomas avaient, à la demande d'un dénommé Charvin, dérobé des explosifs peu de temps auparavant dans une carrière aux Malavaux, près de Cusset ; un de leurs complices, Marius Charasse, les transporte au château des Brosses à Bellerive où l'un de leurs acolytes, Gaston Piat, aurait fabriqué la bombe ; l'on retrouve à son domicile rue Clemenceau des traces des contenants des explosifs. Des explosifs résultant du vol sont également découverts dans un poulailler près d'Arzonnes. La bombe est confiée à celui qui semble l'instigateur de l'opération, Marcel Parraud² qui se charge de poser l'engin. Il est le responsable local de l'U.J.P.F. (Union Populaire de la Jeunesse Française), une émanation du PPF³. Des complices, Decluzet, Pointud, Boyer, ont également arrêtés. Le 11 décembre, le tribunal correctionnel de Cusset, et non la Cour d'assises⁴, dont ces actes auraient-semble-t-il, dû relever, les condamne à des peines de prison, allant de deux mois avec sursis à six mois fermes pour celui qui apparait comme le chef du groupe, Marcel Parraud, qui revendique son antisémitisme lors du procès⁵. Quatre sont relaxés. Les peines sont donc assez légères, relativement à la gravité des faits, commis par ceux que la *Tribune Républicaine* appelle des « *apprentis terroristes* » (13 décembre 1941), qui ont reconnu devant le Tribunal que leur action était préméditée. L'un d'eux, Charvin, 18 ans, avoue même que « *son antisémitisme n'a fait que s'accroître* » et que « *le projet de la synagogue l'a trouvé enthousiaste* ».

Cet attentat s'inscrit dans un contexte plus large qui permet de le mettre en perspective :

1. L'attentat commis à Vichy n'est pas isolé, mais s'inscrit dans une série, celui d'attentats perpétrés depuis le printemps 1941 contre des synagogues dans toute la France, celui de la synagogue de Marseille (117 rue de Breteuil) en mai, ceux contre six synagogues de Paris, notamment celle de la rue de la Victoire, en octobre.

² Son état-civil est incertain ; selon les diverses sources, il a 20 ans ou 22 ans et est présenté soit comme cuisinier, soit comme télégraphiste.

³ Alors qu'il a conservé son sigle PPF en zone Nord, le parti de Doriot se fait appeler dans un premier temps Les amis de l'Emancipation Nationale (c'est le titre du journal du parti) puis M.P.F. (Mouvement populaire français en zone Sud). Il a son siège 8 rue Larbaud à Vichy.

⁴ Le 23 août 1941, le jour même de l'arrestation des auteurs de l'attentat contre la synagogue de Vichy, Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur, crée les Sections Spéciales, chargés de juger les responsables des attentats contre des officiers allemands. Ces tribunaux d'exception ont pour objectif affiché de lutter contre les communistes. Dans son communiqué, abondamment repris par une presse aux ordres, Pucheu fait alors explicitement la distinction entre les attentats commis contre la synagogue de Vichy et contre Marx Dormoy, assassiné le 26 juillet 1941, qui relèvent de la justice ordinaire et ceux commis contre l'Occupant, relevant d'une justice d'exception qui bafoue tous les principes du droit (non rétroactivité, absence d'énonciation des motifs, absence de recours ou de pourvoi). Pour les autorités de Vichy, tous les attentats ne relèvent pas de la même justice... Le communiqué de Pucheu peut être consulté dans la presse dans les journaux du 25 août 1941 sur le site <https://gallica.bnf.fr/html/und/presse-et-revues/les-principaux-quotidiens?mode=desktop>

⁵ Il déclare avoir voulu « *démontrer que la jeunesse française entendait participer activement à la Révolution Nationale* ». La presse le décrit comme « *fanfaron et le regard dur* ».

2. La législation antisémite se durcit de mois en mois : le statut du 3 octobre 1940, puis celui de juin 1941, mettent les juifs en marge de la Nation. Les lois du 29 mars 1941 créent le Commissariat général aux Questions Juives ; placé sous la direction de Xavier Vallat, il installe ses locaux à Vichy, à l'hôtel Algeria, à l'angle du Boulevard Carnot et de la rue Roovere. C'est lui qui ordonne un recensement des Juifs qui a lieu en juillet 1941, à Vichy comme dans toutes autres villes de France. Vallat espère pouvoir constituer un fichier pour la zone Sud, comparable au fichier Tulard de la Préfecture de Police pour la zone Nord. Selon les résultats de ce recensement de juin 1941, 2050 juifs vivent à Vichy, dont 88% sont de nationalité française. La loi du 22 juillet 1941 étend l'aryanisation économique à toute la zone Sud. Plus de 10000 procédures viennent s'ajouter aux 44000 engagées en zone occupée. Le même Xavier Vallat, obsédé par ses ambitions antisémites, a semble-t-il forcé la main au gouvernement pour accélérer la publication de la loi.
3. Le climat local, à Vichy même, est marqué par des manifestations antisémites. Dès l'été 1940, avant même la promulgation du premier Statut des Juifs, les craintes sont telles que plusieurs habitants de la ville font paraître des annonces dans la presse, afin de lutter contre la rumeur qui les désigne comme juifs. C'est le cas, entre autres, d'une commerçante en bonneterie qui, le 11 juillet 1940⁶, indique que « *pour mettre fin aux inscriptions tendancieuses mises sur ses magasins, (elle) fait savoir que son mari et ses beaux-frères sont actuellement mobilisés et ne sont pas israélites* ». Au cours de l'été 1940, dans une trentaine de rues de Vichy, des inscriptions antijuives apparaissent sur les murs. La municipalité mandate un entrepreneur de peinture pour effacer ces graffitis qu'elle qualifie de « *d'inscriptions malveillantes contre les Israélites* »⁷. Des lettres de dénonciation sont adressées aux autorités, le plus souvent pour accuser des juifs de bénéficier d'un approvisionnement meilleur.
- Enfin, depuis l'été 1940, les autorités gouvernementales ont fait expulser de Vichy des personnes étrangères qualifiées d' « indésirables », parmi lesquelles de nombreux juifs, réfugiés depuis l'exode de mai et juin. Le chargé d'affaires américain à Vichy, Robert Murphy, fait état de propos tenus par Laval, selon lequel les Juifs « *se groupaient à Vichy dans des proportions alarmantes* » et « *fomenteraient le désordre et feraient une mauvaise réputation à la ville* »⁸. Dans un courrier au commissaire Chavin, en date du 20 mai 1941, Vallat demande à la police d'expulser les Juifs de Vichy où « *leur seule présence au siège du gouvernement était fâcheuse en soi* »⁹. Un courrier du commissaire de police de Vichy à la gendarmerie de Lapalisse, alors siège de la sous-préfecture en date du 28 octobre 1940, fait état de l'expulsion de 3500 étrangers, dont 95% sont juifs¹⁰. Des hommes sont envoyés dans les GTE (groupements de travail pour étrangers) ou dans des camps, à Framont par exemple dans le nord-est du département de l'Allier, ou dans le sud de la France.
4. Plus significatif encore, au mois de novembre 1940, un tract¹¹ est diffusé dans la ville, selon toute vraisemblance par des militants du PPF. Sous le titre *La France aux Français*, ils appellent à chasser les juifs des positions qu'ils occupent dans le commerce local. Une liste est jointe au tract ; elle comporte les noms et adresses des commerçants juifs de Vichy qui « *exploitent directement ou par personnes interposées la population de Vichy* ». La section de Vichy du PPF, sans doute pas très fournie en effectifs, mais très bruyante, a son local rue Larbaud ; elle est dirigée par un vétérinaire, Andraud, que la police surveille, le régime se méfiant des initiatives des collaborationnistes les plus engagés. Un courrier émanant de la direction de la Sureté, en date du 14

⁶ *L'Avenir du Plateau Central*, 11 juillet 1940

⁷ Document transmis par S. Méchoulan ; la facture de l'entreprise Marini, rue Bardiaux, se monte à 1142 euros. L'effacement des graffitis a nécessité 86 heures de travail....

⁸ Robert Paxton et Michaël Marrus, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981, page 31 ; réédition 2015, page 48.

⁹ M. Marrus, R. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Calmann-Lévy, 1981, page 104.

¹⁰ AD Allier 996 W 123.

¹¹ Ce tract se trouve aux archives municipales de Vichy. Il est reproduit dans le catalogue de l'exposition « La Reine des villes d'eaux », paru en 2020, page 111.

juin 1941, évoque cette surveillance et notamment la distribution de tracts antijuifs le 10 juin précédent par *L'Emancipation Nationale*, le journal du PPF ; ce même courrier¹² appelle à surveiller le secrétaire du PPF, un certain Biha¹³, marchand de tissus rue de l'Hôtel des Postes et un certain Marraud, dont il n'est pas invraisemblable qu'il s'agisse en fait de Parraud. Les tracts en question étaient ainsi libellés : « *La question juive est plus que jamais d'actualité...Il lui faut une solution immédiate...Le temps des demi-mesures est passé...Il faut en finir...Vive la Révolution Nationale et populaire* ». ¹⁴

- Enfin, des événements récents ont pu contribuer à exacerber, à Vichy comme ailleurs en France, les pulsions antisémites et faire passer des paroles aux actes. Le 14 mai 1941, à Paris, a eu lieu la première rafle de « juifs apatrides » : 6494 hommes sont convoqués à la Préfecture de Police ; 3747 se rendent à cette convocation et sont transférés à Pithiviers et à Beaune La Rolande. Enfin, n'oublions que le 22 juin 1941, les troupes allemandes ont envahi l'URSS, arrêtent, déportent, assassinent des milliers de juifs. Ces événements, connus en France et à Vichy, ont pu inciter des esprits déjà échauffés à participer à ce qu'ils considéraient comme une « croisade contre le judéo-bolchevisme ».

Il est donc difficilement niable qu'existent en 1940-1941, dans l'ensemble de la France, et sans doute aussi à Vichy, un climat de xénophobie marquée, et des formes d'antisémitisme avéré. Si cet antisémitisme n'est sans doute pas partagé, à Vichy comme dans le reste du pays, par l'ensemble de la population qui, même lorsqu'elle a des préventions contre les Juifs, ne va pas jusqu'au passage à l'acte, il ne fait guère de doute que ce climat a pu faire croire à quelques fanatiques qu'ils pourraient agir en toute impunité et les inciter, portés par l'air du temps, à se livrer à des violences contre ceux qu'ils considéraient comme l' « anti-France ».

M.P.

Les jeunes gens qui tentèrent, le 9 Août, de faire sauter la synagogue de Vichy ont été appréhendés

De Vichy :
On se rappelle qu'au cours de la nuit du 9 au 10 août un attentat par explosif, commis contre la synagogue de Vichy, avait occasionné certains dégâts matériels.
L'enquête ouverte par la police nationale permit en quelques jours d'arrêter les auteurs et complices de cet attentat et ceux de l'important vol d'explosifs et accessoires divers commis le 7 août courant à Cusset (Allier).
Il a été établi notamment que ce vol d'explosifs avait été effectué après diverses effractions avec l'usage d'une fausse clef par les nommés Pierre Berger, né le 13 janvier 1922 à Cusset ; Gérard Thibaud, de nationalité belge, né le 11 novembre 1921 à Mons (Belgique) ; Paul Dury, né le 10 janvier 1917 à Nevers, ébéniste à Cusset ; Georges Thomas, né le 8 décembre 1919 à Cusset, radio-électricien, demeurant à Cusset.

Un château devient arsenal

Immédiatement après ce vol, des explosifs furent déposés dans un garage appartenant à Berger, à Cus-

set, et ensuite transportés au cours de la même journée au château des Broches, à Belherive (Allier), où des essais furent faits pour la confection et l'explosion des bombes. Le matériel nécessaire fut remis par Berger à Gaston Plat, dix-neuf ans, demeurant 15, rue Georges-Clemenceau, à Vichy, au domicile duquel les enquêteurs de la police nationale saisirent, le 14 courant, des boîtes en aluminium d'un modèle semblable à celles dont les débris avaient été soigneusement recueillis peu après l'explosion devant la synagogue de Vichy.

Plat a fait des aveux complets et a reconnu avoir lui-même confectionné la bombe qu'il remit au nommé Marcel Parraud, âgé de vingt-deux ans, téléphoniste à Vichy ; celui-ci, interrogé à son tour, avoua avoir lui-même placé la bombe devant la porte de la synagogue.

L'enquête a permis également d'établir la complicité des nommés Jean Decluzet, vingt-et-un ans étudiant ; Georges Pointud, vingt-et-un ans, préparateur en pharmacie ; Roger Charvin, dix-neuf ans, secrétaire, et Boyer.

Le Nouvelliste du Morbihan 26 août 1941
page 3

AD Morbihan

https://recherche.archives.morbihan.fr/ark:/15049/vta523d324ca7f8b/daogrp/0/lavout?table/idsearch:RECH_650b539b78ef7e61e7aaa08a2838f68c#id:1603597547?gallery=t rue&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=1135.668,-1769.877&zoom=10&rotation=0.000

¹² AD Allier 996 W 154

¹³ La surveillance ne devait pas être très active ni très précise, puisque celui que ce courrier appelle Biha se nommait en fait Jacques Behard.

¹⁴ Marcel Parraud, qui semble être le chef de file du groupe qui a posé la bombe devant la synagogue de Vichy, sera condamné à mort le 2 octobre 1944, lors de première session de la Cour Martiale qui se tient à Vichy à l'Hôtel du Parc. Il est alors présenté comme membre du PPF (*La Patrie de l'Allier*, 3 octobre 1944). Après Vichy, il a transporté ses activités collaborationnistes à Montluçon, à l'Hôtel de l'Écu, siège de la section du PPF, où il aurait, selon l'accusation, continué ses actions antisémites et contribué à de nombreuses arrestations, dont celle de son oncle.